

CONGRÈS 2019

ATELIER POLITIQUE

LA RÉFORME DU MODE DE SCRUTIN

LA FQM PORTE-PAROLE POUR PRÉSERVER LE POIDS POLITIQUE DES RÉGIONS

27 SEPTEMBRE 2019

Mme Claire Bolduc, préfète, MRC du Témiscamingue, administratrice et
présidente de la Commission permanente sur le développement social, les
institutions et la démocratie de la FQM



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS



ORIENTATIONS POLITIQUES DE LA FQM

- ▶ CONSIDÉRANT l'importance du projet de réforme du mode de scrutin, la FQM a consulté ses membres à plus d'une reprise. Le sujet a été réfléchi et discuté par les membres du conseil d'administration, par les membres de la commission permanente sur le développement social, les institutions et la démocratie, par les membres de l'Assemblée des MRC du Québec.
- ▶ À l'issue de toutes ses discussions, des principes fondamentaux ont été identifiés et ont fait l'unanimité.



ORIENTATIONS POLITIQUES DE LA FQM

- ▶ AINSI, considérant que les projets de réformes électorales touchant le mode de scrutin nécessiteront un redécoupage des circonscriptions électorales, les membres de la FQM appuieront leur position sur la base des principes fondamentaux suivants :



PRINCIPES FONDAMENTAUX À TOUTES RÉFORMES DU MODE DE SCRUTIN

Le poids politique des régions doit être protégé par rapport à celui des grands centres.

En ce sens, la notion de l'étendue du territoire devrait être ajoutée dans les principes utilisés pour la préparation des propositions de carte des circonscriptions électorales.



PRINCIPES FONDAMENTAUX À TOUTES RÉFORMES DU MODE DE SCRUTIN

Les limites territoriales des circonscriptions électorales, qu'elles soient pour l'élection d'un député par un mode de scrutin uninominal à un tour ou un mode proportionnel, doivent garantir la proximité entre l'élu(e) municipal(e) et leur député(e), ainsi qu'entre les citoyens et citoyennes et leur député(e).



PRINCIPES FONDAMENTAUX À TOUTES RÉFORMES DU MODE DE SCRUTIN

Le découpage des circonscriptions doit tenir compte des autres paliers de représentation démocratique, dont les limites territoriales des MRC.

Il faut s'assurer que le territoire de MRC ne soit pas découpé en plus d'une circonscription, et ce, à toutes les échelles de représentation quelles soient provinciale ou fédérale.



PRINCIPES FONDAMENTAUX À TOUTES RÉFORMES DU MODE DE SCRUTIN

- ▶ Le poids politique des régions doit être protégé par rapport à celui des grands centres. En ce sens, la notion de l'étendue du territoire devrait être ajoutée dans les principes utilisés pour la préparation des propositions de carte des circonscriptions électorales.
- ▶ Les limites territoriales des circonscriptions électorales, qu'elles soient pour l'élection d'un député par un mode de scrutin uninominal à un tour ou un mode proportionnel, doivent garantir la proximité entre l'élu(e) municipal(e) et leur député(e), ainsi qu'entre les citoyens et citoyennes et leur député(e).
- ▶ Les limites territoriales des circonscriptions électorales, qu'elles soient pour l'élection d'un député par un mode de scrutin uninominal à un tour ou un mode proportionnel, doivent garantir la proximité entre l'élu(e) municipal(e) et leur député(e), ainsi qu'entre les citoyens et citoyennes et leur député(e).



**FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS**